



HAL
open science

La Chambre syndicale ouvrière de la Boucherie de Paris et la Bourse du travail de Paris (1886-1904)

Sylvain Leteux

► **To cite this version:**

Sylvain Leteux. La Chambre syndicale ouvrière de la Boucherie de Paris et la Bourse du travail de Paris (1886-1904). Cahiers d'histoire, 2011, 116-117, pp.101-114. halshs-00796210

HAL Id: halshs-00796210

<https://shs.hal.science/halshs-00796210>

Submitted on 1 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Chambre syndicale ouvrière de la Boucherie de Paris et la Bourse du travail de Paris (1886-1904)

Sylvain Leteux, post-doctorant (IRHIS - Lille 3)

Rolande Treppe affirme que « les Bourses du travail sont l'une des institutions qui ont le plus profondément et le plus durablement marqué le mouvement ouvrier françaisⁱ ». En partant de l'exploitation d'un dossier de suivi policier, vérifions si cette affirmation est justifiée dans le cas d'une branche artisanale de l'alimentation, la chambre syndicale ouvrière de la Boucherie de Paris, fondée en août 1886ⁱⁱ. Le cadre chronologique correspond à celui imposé par notre source (les rapports de police du dossier prennent fin en 1904) et couvre une période spécifique du mouvement ouvrier français, évoluant entre deux dates clefs au niveau national, la légalisation des syndicats professionnels en 1884 et le vote de la loi sur les bureaux de placement en 1904, et deux dates majeures au niveau local, l'ouverture de la Bourse du travail de Paris en 1887 et l'expulsion de la CGT en 1905. Dans cette période d'émergence et de structuration des organisations syndicales ouvrières, en quoi la mise en place d'une Bourse du travail va-t-elle répondre ou non aux attentes des ouvriers bouchers parisiens? Notre propos s'articulera autour de trois thèmes: le problème des locaux pour les réunions syndicales, le problème du placement des ouvriers (la lutte contre les bureaux de placement privés étant la principale revendication syndicale des ouvriers de l'alimentation jusqu'au vote de la loi de 1904) et le problème du positionnement par rapport au syndicalisme révolutionnaire.

La Bourse du travail, lieu de réunion syndical pour les bouchers?

En 1875, quand Eugène Delattre saisit le conseil municipal de Paris sur l'opportunité de créer une Bourse du travail, lui et ses collègues y voient avant tout une simple mesure d'humanité, pour « protéger contre les intempéries des saisons les ouvriers cherchant du travailⁱⁱⁱ ». Si le problème du chômage et de l'organisation du marché du travail est bien central dans le projet initial de Bourse de travail, il n'en demeure pas moins que les conseillers municipaux commencent à discuter de la construction d'un bâtiment qui sera *de facto* un lieu de réunion -- et donc de discussion -- pour les ouvriers. Rolande Treppe note d'ailleurs que la Bourse du travail est née « d'un double besoin ouvrier: celui de jouir d'un lieu sûr, à l'abri des oreilles policières, gratuit, afin de se réunir, de discuter, de coordonner l'action des syndicats, et celui d'une aide au placement. Un endroit couvert où les chômeurs trouveraient le minimum de renseignements sur l'état du marché du travail^{iv} ».

Le 3 février 1887, Gustave Mesureur, président du Conseil municipal de Paris, inaugure l'annexe A de la Bourse du travail, située au n°35 rue Jean-Jacques Rousseau (Paris Ier), alors que le bâtiment de la Bourse centrale, situé au n°3 de la rue du Château d'eau (Paris X), sera inauguré le 22 mai 1892. Le syndicat des ouvriers bouchers prend rapidement possession du local mis à sa disposition. Dès le 18 mars 1887, une première réunion s'y tient, rassemblant 150 personnes, en présence des conseillers municipaux Emile Richard et Arsène Lopin. Jusqu'en 1904, l'annexe A est le siège de la chambre syndicale ouvrière de la Boucherie de Paris, qui occupe les bureaux 7 et 9.

Avant 1887, les garçons bouchers se réunissaient le plus souvent dans des cafés ou chez des marchands de vins. En août 1886, quand le syndicat ouvrier se constitue officiellement et que

l'assistance est beaucoup plus nombreuse (1000 personnes le 3 août, 1500 le 10), la salle de concert des Folies Rambuteau (18 rue de Rambuteau) est louée. Quand l'assistance est moins nombreuse (le 28 septembre et le 19 octobre 1886 par exemple), c'est-à-dire entre 400 et 450 personnes, la salle Rivoli (104 rue St-Antoine) est louée. Un prix d'entrée (25 centimes) permet de couvrir les frais de location de la salle. La quête pour les frais de salle, pour les frais de propagande ou au profit de la caisse du syndicat est d'ailleurs un rituel de la fin des réunions syndicales. En octobre 1886, le syndicat a son siège à la Halle aux Blés (12 rue Sauval) avant d'intégrer l'annexe A de la Bourse du travail au printemps 1887. La loi Waldeck-Rousseau de 1884 interdit aux syndicats professionnels la possession de tout immeuble, donc le recours à un local municipal gratuit est un acquis important pour les associations ouvrières.

Ouverte en mai 1892, la Bourse centrale de Paris est fermée le 1er mai 1893 par le gouvernement de Charles Dupuy et occupée par l'armée à partir du 6 juillet car la propagande politique y est manifeste et que de nombreux syndicats n'avaient toujours aucun statut légal. « Sur 270 syndicats qui avaient leur siège à la Bourse, 150 seulement avaient obéi à la loi^v » indique Louis Le Theuff. La Bourse centrale resta fermée jusqu'au 11 avril 1896. Cette longue fermeture de trois ans a été lourde de conséquences pour l'ensemble du mouvement ouvrier français. Qu'en est-il pour les bouchers? Ils doivent d'abord se trouver un nouveau lieu de réunion. En juillet-août 1893, c'est le sous-sol du café Pernot (23 rue de Viarmes) qui sert de siège au syndicat. Deux fois par mois, les membres du bureau syndical y tiennent des « réunions privées » (pour reprendre la terminologie policière). Outre les réunions de sections qui se tiennent dans les différents arrondissements de Paris, la salle Horel (13 rue Aumaire) est utilisée pour les réunions de plus grande importance, telle l'assemblée générale annuelle (par exemple celle de juin 1894 rassemble 100 personnes). Pour mémoire, c'était dans la salle Horel qu'en décembre 1886 les syndicats ouvriers s'étaient réunis pour étudier et fixer les termes du règlement de la Bourse du travail^{vi}. A aucun moment les garçons bouchers ne semblent avoir rejoint la Bourse indépendante qui s'installa dans la cité Riverin, avec Abel Baumé comme secrétaire. Par contre, en août 1893, le syndicat des bouchers adhère à la Fédération des Bourses du travail, incarnée par Pelloutier. Lors d'une réunion en mai 1895, la réouverture de la Bourse du travail est explicitement réclamée par les ouvriers bouchers. Cela devient envisageable quand le cabinet radical de Léon Bourgeois est constitué en novembre 1895, avec Gustave Mesureur comme ministre du Commerce. Dès que la Bourse municipale « officielle » est à nouveau ouverte en 1896, la chambre syndicale des bouchers y tient des réunions, le plus souvent à l'annexe A.

La fermeture de la Bourse du travail s'étant accompagnée de la suspension des subventions publiques (en juin 1893) et d'une vague de répression contre les syndicats non conformes, les organisations ouvrières se sont retrouvées fortement déstabilisées en 1893^{vii}. Peter Schöttler résume très bien la situation: « La répression ôta aux groupes syndicaux parisiens les moyens qui avaient permis leurs succès dans la dernière période: locaux, subventions, bulletin mensuel, etc. Il fallut trouver des pratiques entièrement nouvelles, si l'on ne voulait pas renoncer à poursuivre le travail de la Bourse en dépit de cette privation qui impliquait aussi, aux yeux de nombreux adhérents, une perte de prestige^{viii} ». La situation est assez confuse chez les garçons bouchers entre mai 1893 et août 1895 car une scission semble avoir eu lieu, avec d'un côté le syndicat historique fondé en août 1886 (avec Henri Lebrun comme secrétaire), et de l'autre une organisation dissidente, l'Union syndicale ouvrière de la boucherie de Paris, fondée en mai 1893, avec Edmond Monger comme secrétaire^{ix}. Ce syndicat dissident a pour siège en 1893 le domicile du secrétaire, en 1894 le café Pernot (23 rue de Viarmes) et en 1895 le domicile du comptable, Emile Bouton (27 rue Jean-Jacques

Rousseau). Cette scission n'est pas surprenante quand on sait que depuis novembre 1892, des reproches sont formulés contre le secrétaire Henri Lebrun, accusé de corruption: il se fait « graisser la patte » quand il distribue les offres de placement aux garçons bouchers. D'ailleurs, en juillet 1893, Lebrun démissionne de son poste de secrétaire et ouvre un bureau de placement privé, déclenchant ainsi une opprobre généralisée contre lui. Les membres du syndicat « dissident » (Jules Audes, Adolphe Denier, Emile Bouton) sont en fait les mêmes personnes qui animent les réunions syndicales « historiques » en 1894. Ainsi, le coup de balai ayant été donné au sein de la chambre syndicale, c'est assez naturellement que l'Union dissidente cesse d'exister en mai 1895 et que l'unité syndicale est retrouvée. Lors d'une réunion en avril 1894, Emile Bouton règle ses comptes avec les anciens dirigeants du syndicat en affirmant que Lebrun recevait 60 francs par mois de la préfecture de police et qu'« on s'explique maintenant pourquoi il n'a pas protesté quand le commissaire Véron a envahi la Bourse du travail et pourquoi il fut toujours tiède quand l'alimentation se souleva contre les bureaux de placement^x ».

Après la réouverture de la Bourse du travail en avril 1896, les ouvriers bouchers se réunissent le plus souvent dans l'annexe A et parfois à la Bourse centrale, quand les effectifs sont importants (600 personnes en février 1900, 800 en novembre 1900, 600 en janvier 1901, 800 en décembre 1901, 400 en décembre 1903, 500 en octobre 1904). Un lieu hautement symbolique du mouvement ouvrier fait son apparition en 1899, la Maison du Peuple, dans le XVII^e arrondissement (45 rue Balagny): les garçons bouchers s'y réunissent deux fois en août (50 et 150 personnes) et une fois en novembre (32 personnes). Par ailleurs diverses salles parisiennes accueillent les réunions des sections de quartier. Les ouvriers d'abattoirs se rassemblent près des abattoirs de la Villette dans la salle Richard (213 rue de Flandre). Les garçons bouchers des Ve et VI^e arrondissements se retrouvent généralement dans la salle Octobre (46 rue de la Montagne Ste-Geneviève), ceux du XII^e à la salle Maurice (43 rue Crozatier), ceux du XV^e à la salle Favre en 1899 (35 rue Castagnard) et à l'Emancipation en 1901 (38 rue de l'église), ceux du XVIII^e une fois à la Gaité Parisienne en 1899 (5 rue de la Chapelle) et à la salle Karcher en 1900 (2 rue Ordener), ceux du XIX^e et du XX^e une fois en 1899 au café des Omnibus (27 rue de Belleville) et à la salle Suze en 1900 (café de la place, 52 rue Ménilmontant).

Pendant la période 1887-1904, les ouvriers bouchers utilisent donc largement la Bourse du travail comme lieu de réunion et se sont notamment approprié les locaux de l'annexe A, qui constituent leur fief. Mais cet acquis matériel ne fait pas disparaître les anciennes habitudes de lieux de réunion, c'est-à-dire la convivialité du rassemblement dans les cafés. Si la création de la Bourse du travail en 1887 est importante car elle apporte un local (et des subventions publiques) aux syndicats, elle ne l'est pas moins quant à l'espoir suscité dans le domaine du placement des ouvriers.

Les services proposés par la Bourse du travail: le cas du placement des ouvriers bouchers

Parmi tous les services proposés par les Bourses du travail (placement, viaticum, caisse de secours, statistiques, bibliothèque, enseignement professionnel, presse corporative), c'est le placement qui intéresse le plus -- et pour ainsi dire uniquement -- les garçons bouchers. En août 1886, au moment de la fondation de la chambre syndicale, le boucher Delannoy propose que la cotisation mensuelle soit de trois francs au lieu d'un et que le syndicat assure deux repas par jour aux chômeurs. Cette proposition est rejetée, signe que la chambre syndicale

n'accepte de prendre en compte le problème du chômage qu'à travers la question du placement. Très clairement, entre 1886 et 1904, la lutte contre les bureaux de placement privés payants mobilise l'essentiel des énergies revendicatives, le second problème étant celui des horaires de travail avec la demande d'une fermeture des boucheries à 19h en semaine et à 16h le dimanche et les jours de fêtes. Le juriste Louis Boiteau précise que « le placement gratuit qui peut s'effectuer dans les bourses du travail est le fait des syndicats qui y sont hébergés. En conséquence, il ne saurait être question de considérer les bourses comme constituant des organismes de placement^{xi} ». Pour mémoire, je signale qu'en 1899 un boucher nommé Bellier conteste la légitimité du syndicat de s'occuper de placement; pour lui, le syndicat devrait se charger uniquement des revendications ouvrières (horaires de travail, accès à la prud'homie et à la loi sur les accidents du travail). A l'inverse, en 1894, des garçons bouchers souhaitent que le syndicat ait le monopole du placement organisé et qu'une caisse de chômage et de vieillesse soit créée, ainsi qu'une commission de publicité. Mais le syndicat n'a pas les moyens de financer de tels projets^{xii}.

Louis Boiteau indique que « les méthodes de placement usitées par les bureaux gérés par les organisations syndicales n'ont rien de particulièrement original. Les préposés au placement se contentent de recueillir les offres et demandes d'emploi qui leur sont communiquées et s'efforcent de les rapprocher. En principe ces offres et ces demandes doivent émaner des adhérents. Il en résulte que des personnes désireuses de trouver un emploi par l'intermédiaire d'un bureau syndical se voient dans l'obligation de donner au préalable leur adhésion au syndicat envisagé et, par conséquent, de payer la cotisation d'usage^{xiii} ». Dans le cas des bouchers, l'entrée dans le syndicat en 1886 coûte 2 francs et la cotisation mensuelle est d'un franc, donnant droit au placement gratuit. Si l'on compare cela avec les tarifs pratiqués par les placeurs privés, il est indéniable que le placement syndical est très bon marché. Une enquête de l'Office du Travail de 1892 précise que pour un remplacement à la journée, le placeur privé prélève 10% du salaire et pour un placement supérieur à huit jours, il retient la moitié du salaire hebdomadaire, soit environ 25 francs^{xiv}. Le placeur facture en plus 50 centimes de frais de course. Si le garçon boucher veut être placé rapidement, il doit payer une prime supplémentaire de 10 francs .

Malgré le faible coût du placement syndical, celui-ci fonctionne très peu si on le compare à l'activité des bureaux de placement privés. Entre août et octobre 1886, le syndicat aurait placé 900 garçons bouchers et 960 entre octobre 1886 et mars 1887. Pendant l'année 1899, 1374 bouchers ont été placés par le syndicat. En 1886, chaque placeur privé place en moyenne 70 garçons par semaine, soit environ 3600 placements à l'année. Sachant qu'il y a sept bureaux de placement payants pour les bouchers à Paris, environ 20 000 placements sont effectués annuellement par les placeurs privés pour seulement environ 2500 par la chambre ouvrière. L'Office du Travail donne des chiffres différents pour l'année 1891. Alors que Paris compte environ 2000 patrons bouchers, 7000 garçons bouchers et 1500 garçons au chômage, les placeurs privés ont effectué 19 300 placements, le syndicat ouvrier 9 900 (6 900 en 1890), le syndicat patronal 1200, une société de secours mutuels (la Prévoyance) 1200 et le bureau municipal du XVIII^e arrondissement seulement 7 placements (les autres bureaux municipaux parisiens n'ayant placé aucun boucher)^{xv}. Ces chiffres confirment ce que Peter Schöttler affirmait: « il paraît néanmoins établi que les Bourses du travail demeurèrent toujours loin derrière les milliers de placements opérés par les bureaux privés^{xvi} ».

Nous l'avons déjà évoqué à travers le cas d'Henri Lebrun, la probité du placeur syndical est parfois douteuse et soulève des polémiques. Dès septembre 1886, un mois après la création de la chambre syndicale ouvrière, des rumeurs circulent sur Fourier, chargé de chercher des

places à la Villette: « au lieu de les rapporter au syndicat, il les distribue sur son parcours et réclame une petite commission ». En novembre 1886, les appointements du secrétaire syndical et du délégué placeur sont réduits à 200 francs. En décembre 1886, des membres dissidents du syndicat se réunissent dans le XVIII^e arrondissement et dénoncent le favoritisme dans les placements et l'inefficacité des dirigeants syndicaux. Quand Lebrun est délégué au placement en 1892, les reproches se font très précis. Les deux délégués syndicaux sont chargés d'aller tous les matins aux Halles et à la Villette pour recueillir les offres d'emploi, qui sont distribuées à 9h et à 17h. Les syndiqués sont mécontents car seules des places pour les jeunes à 14 ou 18 francs la semaine leur sont proposées, sachant qu'il faut corrompre Lebrun pour obtenir des emplois à 40 ou 45 francs la semaine. Face à ces accusations, Lebrun assure que s'il est expulsé de la Bourse du travail, il est prêt à s'installer comme placeur à la chambre syndicale patronale. En 1893, Lebrun quitte le syndicat ouvrier et ouvre son propre bureau de placement privé. En 1894, pour rassurer les syndiqués, les nouveaux dirigeants promettent la fin des pots de vin et de la partialité pour les placements; ils mettent en place un tableau de roulement avec une liste d'attente pour les chômeurs.

En conclusion, les syndicats ouvriers réussissent à effectuer du placement, mais n'ont jamais pu rivaliser avec les bureaux de placement privés, y compris après la loi du 14 mars 1904 qui autorise les municipalités à fermer les bureaux privés contre une indemnité. En reprenant les termes de Louis Boiteau, on peut dire que « le placement syndical, tout en se maintenant à un niveau honorable, est bien loin d'avoir atteint les résultats que l'on attendait de lui^{xvii} ». Cela doit être souligné car les espoirs étaient vifs au moment de l'ouverture de la Bourse du travail en 1887 et les déceptions n'en ont été que plus importantes, surtout après le vote de la loi de 1904. Parmi les raisons qui peuvent expliquer l'échec relatif du placement syndical, la principale a été très bien résumée par la Chambre syndicale des commerçants et employeurs en tissus de Marseille: « comment veut-on que les patrons aillent chercher à la Bourse du travail des ouvriers, alors que, de ce même local, partent des menaces constantes contre les employeurs? ». Qu'en est-il vraiment? La Bourse du travail a-t-elle été pour les ouvriers un foyer d'agitation et un berceau d'idées subversives?

La Bourse du travail de Paris, une école de lutte ouvrière?

Louis Le Theuff indique que « bien des ouvriers sont attirés au syndicat beaucoup plus par l'espoir de se procurer du travail que par une idée abstraite de solidarité; mais en venant à la Chambre syndicale, ceux-là mêmes qui, au début, n'ont eu pour guide que l'intérêt personnel, apprennent à connaître leurs camarades, à les apprécier, et ils ne tardent pas à se montrer les plus ardents défenseurs des libertés syndicales et des tarifs, établis par ceux qui les ont précédés, dans la voie de l'organisation ouvrière^{xviii} ». Cette vision s'applique-t-elle aux garçons bouchers parisiens?

En 1886 se forme une « Ligue pour la suppression des bureaux de placement » avec notamment des garçons de café, des marchands de vin et des coiffeurs. Soudey, ouvrier pâtissier de 23 ans, proche des possibilistes, en est le secrétaire général. Cette ligue est présidée par Trébois, maire de Levallois-Perret, qui a ouvert un bureau de placement municipal dans sa commune. Entre juin et août 1886, des manifestations violentes éclatent près des bureaux de placement privés autour des Halles, épisode étudié par Jacques Néré dans sa thèse^{xix}. Même si les bouchers ont appartenu à la Ligue, ils semblent avoir été assez circonspects par rapport aux discours virulents des agitateurs. Soudey intervient plusieurs fois

devant les garçons bouchers. Le 3 août, il indique que le préfet de police est incompétent en matière de placement et qu'il faut s'adresser au conseil municipal et aux députés pour obtenir la suppression des placeurs privés. Le 3 septembre, il tient le même discours et souhaite la création d'une Bourse du travail. La lutte est alors complètement légaliste car Soudey précise aux six garçons bouchers volontaires pour bloquer les bureaux de placement qu'ils ne doivent agir que par la persuasion, sans utiliser la contrainte, pour ne pas enfreindre le code pénal (entrave à la liberté du travail). En octobre, une scission apparaît au sein de la chambre syndicale ouvrière des bouchers. Les dissidents, autour d'Emile Bouton, reçoivent avec enthousiasme les discours de Soudey et affichent leur proximité avec les conseillers municipaux socialistes Vaillant et Chabert. Le reste du syndicat, autour de son secrétaire Alexis Vergniolles et de son président d'honneur, le conseiller municipal Arsène Lopin, affiche un refus de la politisation et de l'agitation révolutionnaire. Lors d'une réunion le 10 août 1886, le conseiller municipal radical Emile Richard loue la sagesse des bouchers. Dans la démarche de création de la chambre syndicale, il prévoit des résistances de la part de certains ouvriers « peu raisonnables » mais il affirme que l'entente est possible avec les patrons et que le soutien du conseil municipal est acquis au syndicat. Un certain Mongé tente de tenir des propos subversifs mais il est censuré et expulsé de la salle de réunion, accusé d'être un mouchard et un salarié de la préfecture de police. La réunion se termine aux cris de « Vive la République! Vive Lopin! ». Le 8 octobre 1886, Trébois, maire de Levallois-Perret, insiste pour exclure la politique du syndicat. Le 19 octobre, Soudey est clairement chahuté par les garçons bouchers car il n'appartient pas à la corporation et qu'il politise trop les débats. L'assistance crie « Soudey à la porte! » et un grand tumulte accompagne la sortie de la réunion, avec une altercation entre Arsène Lopin et Soudey. Ces désaccords entre modérés et révolutionnaires aboutissent à une scission au sein de la Ligue pour la suppression des bureaux de placement en 1887: le président Trébois reste fidèle à l'action syndicale légaliste alors que Soudey se tourne vers l'anarchisme et l'action violente.

Dans les années qui suivent, la chambre syndicale ouvrière de la boucherie de Paris abrite certains membres « agités » mais semble globalement plus proche du possibilisme que des tendances révolutionnaires. Les bouchers rechignent souvent à entrer dans l'action. Ainsi, en novembre 1892, ils ne rejoignent pas le projet de grève générale de l'alimentation discuté à la Bourse du travail au sein du comité de la Ligue pour la suppression des bureaux de placement. En juin 1896, quand Morhange, de la même ligue, prononce un long discours d'une heure avec un historique sur le placement, il n'arrive pas à intéresser les garçons bouchers et reçoit des moqueries.

A partir de 1894, pendant la période de fermeture de la Bourse du travail, les socialistes tentent, en vain, d'infiltrer le syndicat. Le 20 avril 1894, quand Croizé, garçon boucher « membre d'un groupe révolutionnaire » expose à ses camarades les théories socialistes et l'histoire du syndicalisme, « les assistants ne paraissent pas comprendre ou restent indifférents à ce cliché des réunions du parti ouvrier^{xx} ». Lors d'une réunion houleuse le 17 mai, la discorde éclate au grand jour entre les partisans du dialogue avec les patrons et les « intransigeants » comme Croizé. A l'assemblée générale du syndicat en juin sont invités les conseillers municipaux, les députés socialistes Avez, Baudin, Chauvière, Coutant, Toussaint, Mesureur, Alphonse Humbert et Goblet mais aussi les patrons. L'opposition entre socialistes et modérés rend la séance tellement agitée que le député Prudent Dervillers se retire car il estime que le syndicat est « mal préparé pour entendre un discours sur le socialisme^{xxi} ». Bref, la majorité de la chambre syndicale est franchement hostile aux discours radicaux.

En 1895 les dissensions sont toujours présentes au sein du syndicat. Alors que Bouton souhaite que la chambre syndicale se conforme à la loi et considère que « la corporation avait tout avantage à faire cause commune avec les patrons », Croizé rejette la loi de 1884 et considère le patronat « comme l'écueil où viendra s'échouer le progrès ». Emile Bouton, qui se définit comme un « anarchiste libertaire », continue longtemps à prôner l'entente amicale entre ouvriers et patrons, notamment en octobre 1900 dans l'espoir d'un accord négocié sur les horaires de fermeture des étaux le dimanche et les jours fériés.

En 1899, les garçons bouchers restent sourds à la propagande socialiste tout autant qu'aux discours de la droite nationaliste. Ainsi, les diatribes anti-capitalistes du député Marcel Habert trouvent peu d'écho chez les syndiqués^{xxiii}. A la même réunion, en février 1899, Croizé soutient que « l'armée est la ruine du pays : elle ne sert qu'à défendre les intérêts des capitalistes ». Un boucher lui répond que « l'armée est nécessaire pour défendre la patrie française et qu'on doit la respecter ». Les jeunes de 15-20 ans applaudissent et crient « Vive l'armée! ». Les bouchers gardent donc la tête froide face à toutes les tentatives de politisation des débats^{xxiii}. Ils sont également très méfiants vis-à-vis des orateurs venus d'autres professions. Ainsi, en septembre 1899, alors que Victor Griffuelhes, du syndicat des cordonniers, vient leur parler du syndicalisme, le boucher Bernard prend la parole et s'étonne que des étrangers à la corporation se mêlent de ses affaires^{xxiv}. Il voudrait voir un syndicat sérieux, s'occupant des intérêts de la corporation et non de politique. Cela montre la grande difficulté qu'ont les garçons bouchers à se rapprocher des autres professions, parfois plus politisées, présentes à la Bourse du travail.

Malgré les multiples rebuffades qu'il subit, Croizé continue sans se décourager sa propagande en faveur de la lutte politique. En juillet 1899, il prêche la nécessité du groupement politique mais les jeunes de 15-18 ans présents sont peu réceptifs à son discours. En septembre 1899, il insiste sur le rôle de la représentation politique pour défendre des ouvriers. Il regrette l'indifférence des bouchers parisiens: seuls 700 des 8000 garçons bouchers sont inscrits sur les listes électorales. Il invite donc ses camarades à se faire inscrire comme électeurs et à voter pour des « travailleurs conscients ». Les événements lui donnent raison. Aux élections de 1900, une majorité nationaliste entre au Conseil municipal de Paris et au budget de 1901, le crédit affecté aux syndicats admis à la Bourse du Travail est supprimé, porté à une réserve spéciale pour subventionner les syndicats jaunes qui vont créer une Bourse indépendante (6 rue des vertus).

Ce revers ne met pas fin aux critiques sur la politisation du syndicat, qui est en train de s'affilier à la CGT en 1901. En mai, Chazeau, membre du syndicat des mécaniciens et du Parti socialiste révolutionnaire, fait devant les bouchers le procès du patronat et défend l'action syndicale. En août, quand on reproche à Croizé de faire intervenir la politique dans le syndicat, sa réponse est totalement décomplexée: « Je lutte pour la cause sociale. Mon but est d'entraîner les syndicats vers le régime communiste ». Pour la première fois, *L'Internationale* est chantée à la fin d'une réunion en octobre 1901. La méfiance envers les patrons devient plus importante qu'auparavant. En décembre, alors qu'un garçon boucher propose d'aller chez les patrons recueillir leur obole pour le placement, l'idée est rejetée car les patrons penseraient que le syndicat est faible. On entre assez clairement dans une logique de lutte des classes qui tranche avec la mentalité conciliante qui dominait avant. Dans les salles de réunion, on traque les éventuels espions à la solde du patronat ou de la police. Par exemple, le 10 décembre 1901, Mouton ne comprend pas qu'on accepte dans les réunions des gamins qui espionnent pour les patrons ou les placeurs^{xxv}. Deux jours plus tard, Varlet dénonce la présence de « casseroles » dans la salle travaillant pour la police et les placeurs. Il menace: « s'ils sont pris,

il leur tatouera sur le front le mot traître ». Parfois, l'entrée de la salle est étroitement surveillée. Ainsi, le 12 novembre 1903, une réunion privée est « strictement réservée aux syndiqués porteurs de leur livret individuel et ayant payé leurs cotisations ». Au moment de l'élection du nouveau secrétaire syndical (Emile Béthery ayant démissionné car il ouvre un commerce de vins et liqueurs au 27 rue Jean-Jacques Rousseau, à deux pas de l'annexe A de la Bourse du travail), « l'inspecteur chargé de la surveillance de la réunion a été obligé de se retirer ».

Les thèses du syndicalisme révolutionnaire progressent à partir de 1902. Si, en décembre 1901, les garçons bouchers proclament encore que l'action syndicale est préférable à la grève, le discours change ensuite. En novembre 1903, Jean Amédée Bousquet, secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation (FNTA), ne craint pas de brandir la menace de la « grève générale révolutionnaire » lors d'une réunion des bouchers contre les bureaux de placement^{xxvi}. Lagneau affirme que « seule la grève générale peut donner satisfaction aux prolétaires ». Cagnioli explique la possibilité de la grève générale, « mais non pas à la façon dont l'entend Jaurès en se croisant les bras, mais révolutionnairement et de façon que les travailleurs prennent ce dont ils ont besoin là où ils le trouveront ». Le discours syndical se radicalise clairement.

Une fois la loi du 14 mars 1904 sur les bureaux de placement votée, les responsables syndicaux exultent et doivent contenir les tendances anarchistes qui se manifestent avec force. Lors d'une réunion le 30 mars, Bousquet note que « c'est grâce à la cohésion des organisations adhérentes à la Fédération de l'alimentation que la disparition des bureaux de placement peut être considérée maintenant comme un fait accompli ». Le conseiller municipal Arthur Rozier est contraint de défendre l'action syndicale après les propos violents tenus par Matèze: « si l'action collective a ses bons côtés, l'action individuelle agit et fait aussi parler d'elle comme à Montpellier où une bombe a déjà éclaté. Paris a vu un Noël rouge et verra peut-être des Pâques sanglantes qui amèneront la grève générale qui doit être l'affranchissement du prolétariat ». En octobre 1904, l'anarchiste Leroy tient lui aussi des propos très virulents, déclarant que « cet hiver des barricades seraient faites et qu'il espérait que l'assassin Lépine [le préfet de police] y crèverait ».

En conclusion, si les garçons bouchers ne forment sans doute pas la composante la plus active parmi les chambres syndicales ouvrières présentes à la Bourse du travail de Paris, il semble indéniable qu'ils y côtoient des professions mieux structurées, plus politisées et plus revendicatives (comme les limonadiers, les coiffeurs et les cordonniers). Parfois un terrain d'entente est possible et ils rejoignent alors leurs camarades dans des luttes communes. Plus souvent, ils demeurent de simples spectateurs des discours et des actions d'éclat de leurs compagnons d'infortune. Mais assurément la création et le fonctionnement, parfois chaotique, de la Bourse du travail, a eu un impact important sur l'évolution syndicale des ouvriers bouchers parisiens.

ⁱ Trempé R., *Solidaires, les Bourses du travail*, Paris, Scandéditions, 1993, p. 5.

ⁱⁱ Archives de la Préfecture de police de Paris, BA 1409.

ⁱⁱⁱ Le Theuff L., *Histoire de la Bourse du travail de Paris*, Thèse de Droit, Rennes, 1902, p. 15.

^{iv} Trempé R., *op. cit.*, p. 8.

^v Le Theuff L., *op. cit.*, p. 59.

^{vi} *Ibid.*, p. 37.

^{vii} Pour l'année 1899, la chambre syndicale ouvrière de la Boucherie de Paris a reçu une subvention de 2400 francs. *Ibid.*, p. 97.

^{viii} Schöttler P., *Naissance des bourses du travail, un appareil idéologique d'Etat à la fin du XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1985, p. 88.

^{ix} Archives de Paris (dépôt de Villemoisson), 1070 W, article 4, dossier 787.

^x Je parle d'un « règlement de comptes » car en septembre 1886, Bouton avait dû démissionner de la tête du syndicat, étant faillitaire non réhabilité, bien qu'il soit considéré comme son fondateur.

^{xi} Boiteau L., *L'Evolution du placement des travailleurs en France*, Thèse de Droit, Paris, 1946, p. 90.

^{xii} Pour mémoire, en 1902, le syndicat des bouchers adhère au conseil judiciaire de la Bourse du travail. Contre une cotisation mensuelle, ce service apporte de l'aide sur les contentieux du travail.

^{xiii} Boiteau L., *op. cit.*, p. 159-160.

^{xiv} Office du Travail, *Le placement des employés, ouvriers et domestiques en France*, enquête de 1892, p. 292.

^{xv} *Ibid.*, p. 292, p. 503, p. 506, p. 567, p. 601.

^{xvi} Schöttler P., *op. cit.*, p. 115.

^{xvii} Boiteau L., *op. cit.*, p. 163.

^{xviii} Le Theuff L., *op. cit.*, p. 102.

^{xix} Néré J., *La crise industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste*, Thèse d'Histoire, Paris, Sorbonne, 1959, tome II, p. 121-133.

^{xx} Croizé est un militant parisien du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, parti allemaniste né en 1890 d'une scission avec les broussistes. Maitron J. (dir.), *op. cit.*, tome XI, p. 288.

^{xxi} Prudent Dervillers, tailleur d'habits, élu conseiller municipal de Paris en 1890 puis député de la Seine (1893-1896), est un socialiste possibiliste (tendance broussiste). Maitron J. (dir.), *op. cit.*, tome XII, p. 27.

^{xxii} Le discours nationaliste semble avoir été mieux reçu aux abattoirs de la Villette. Marcel Habert, boulangiste puis anti-dreyfusard, a été député de Seine-et-Oise (1893-1901) puis de la Seine (1919-1924), fidèle lieutenant de Déroulède au sein de la Ligue des patriotes. Jolly J. (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, Paris, PUF, 1970, tome VI, p. 1931.

^{xxiii} Sur la grande méfiance du mouvement ouvrier face à la politique, nous renvoyons aux propos très justes de Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève : France 1871-1890*, Thèse d'Histoire, Paris I, 1971, EHESS, 2001, tome III, p. 635.

^{xxiv} Victor Griffuelhes fait partie de la seconde génération du « syndicalisme révolutionnaire », prenant la relève de Fernand Pelloutier, mort en 1901. Cordonnier du Lot-et-Garonne, ancien militant vaillantiste, Griffuelhes devient secrétaire de la Fédération des cuirs et peaux, puis secrétaire de la CGT (1901-1909). Lefranc G., *Le mouvement syndical sous la Troisième République*, Paris, Payot, 1967, p. 89.

^{xxv} Si certains soupçonnent la jeunesse d'espionner les réunions, d'autres rendent hommage à leur activisme, comme le conseiller municipal Arthur Rozier en février 1900 qui se félicite de leur enthousiasme et leur ardeur. En décembre 1901, Duffray défend les jeunes car « ils font de l'action ». En janvier 1902, Ragot blâme la nonchalance des adultes qui n'ont pas l'énergie de se grouper pour secouer le joug patronal qui les opprime depuis si longtemps. Il fait appel aux jeunes pour préparer l'émancipation de la corporation.

^{xxvi} Bousquet, secrétaire du syndicat des boulangers, est le co-fondateur avec Emile Béthery en 1902 de la FNTA au sein de la CGT.